

Acticor Biotech lance un appel d'offres en vue d'un plan de continuation ou de cession dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire

Paris, France, le 12 septembre 2024 – 18h00 CEST - ACTICOR BIOTECH (FR00140050J5 - ALACT), société de biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des urgences cardiovasculaires et notamment les maladies thrombotiques aiguës, annonce dans le cadre de sa procédure de redressement judiciaire en cours relative à la Société, le lancement d'un appel d'offres ouvert jusqu'au 15 octobre 2024, en vue de la présentation d'un plan de continuation, ou à défaut, d'un plan de cession auprès d'un ou plusieurs repreneurs.

L'administrateur judiciaire a publié une annonce dans le journal Les Échos (parution le vendredi 13 septembre 2024) en vue de rechercher de nouveaux investisseurs pour soutenir un plan de continuation (articles L.626-1 et suivants du Code de commerce), ou à défaut, des repreneurs potentiels dans le cadre d'un plan de cession (articles L.642-1 et suivants du Code de commerce).

Les personnes intéressées souhaitant répondre à l'appel d'offres sont invitées à manifester leur intérêt **avant le 15 octobre 2024 à 12h00**.

Les réponses devront être adressées par courriel aux adresses suivantes :

- Marine Pace : m.pace@aj-2m.com
- Roxane Brodin : r.brodin@aj-2m.com

Pour plus d'informations : www.acticor-biotech.com

Point sur la procédure de redressement judiciaire et l'horizon de trésorerie

Le 6 août 2024, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire et se prononcera le 3 octobre 2024 sur la prorogation de cette procédure. L'objectif de cette procédure est de permettre à la Société d'évaluer toutes les solutions lui permettant de poursuivre son développement, celui de son produit, le glenzocimab et sa recherche de financement et de partenaire. Cette procédure permet également à la Société, comme annoncé le 6 août 2024, d'être en mesure de financer ses opérations jusqu'en janvier 2025.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire le 25 octobre 2024 à 9h00

L'Assemblée Générale de la Société se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à 9 heures au siège social d'Acticor Biotech situé au Wojo Building, 82 avenue du Maine, 75014 Paris. Lors de cette assemblée, les actionnaires seront appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et le renouvellement des mandats d'administrateurs.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, sera mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/) le 18 septembre 2024.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance, avant l'assemblée générale :

- soit en adressant une procuration à la Société,
- soit en votant par correspondance, en utilisant le formulaire de vote disponible sur www.acticor-biotech.com selon les modalités indiquées dans l'avis préalable qui paraîtra au BALO le 18 septembre 2024.

Les documents préparatoires relatifs à cette assemblée générale seront disponibles sur simple demande auprès de la Société, ou pourront être consultés sur le site Internet de la Société rubrique Investisseurs.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, et ce jusqu'au cinquième jour inclus avant l'assemblée générale, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce. En cas de demande expresse, cet envoi pourra être effectué par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture par leur intermédiaire habilité, d'une attestation d'inscription en compte ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce au siège de la Société.

Reprise de la cotation des actions d'Acticor Biotech

Acticor Biotech annonce que la cotation de ses actions sur Euronext Growth Paris reprendra le vendredi 13 septembre 2024, à l'ouverture des marchés. La Société continuera à informer le marché de l'évolution de la procédure de redressement judiciaire en cours et appelle les investisseurs à suivre attentivement les communications futures relatives à son évolution ainsi qu'aux décisions importantes susceptibles d'être prises dans ce cadre.

À propos d'ACTICOR BIOTECH

ACTICOR BIOTECH, entreprise biopharmaceutique au stade clinique, fondée en 2013 à partir des travaux de l'INSERM, développe le glenzocimab, un fragment d'anticorps monoclonal humanisé (fab) ciblant le récepteur plaquettaire GPVI pour le traitement des urgences cardiovasculaires et des maladies thrombotiques aiguës.

La principale indication clinique évaluée est l'accident vasculaire cérébral (AVC) ischémique aigu, en raison du besoin important de traitements plus sûrs, en particulier ceux qui n'augmentent pas les risques de saignement, et de son incidence élevée. Dans trois essais cliniques internationaux incluant plus de 600 patients présentant un AVC, aucun impact significatif sur l'amélioration neurologique (score mRS à 3 mois) n'a été démontré, à l'exception d'une sous-population de patients présentant des hémorragies intracérébrales où la mortalité a été significativement réduite par 3 ($p=0,035$) (Mazighi et al. 2024).

Une étude clinique de phase 2 sur la phase aiguë de l'infarctus du myocarde (STEMI), LIBERATE est en cours de recrutement dans le cadre d'un partenariat académique avec l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Cette étude vise à démontrer l'efficacité du glenzocimab dans la réduction de la taille de l'infarctus du myocarde, un facteur critique pour la fonction cardiaque à long terme.

Au total, plus de 800 sujets ont été inclus dans les essais cliniques, dont plus de 400 ont été exposés au glenzocimab sans problème de sécurité.

L'utilisation du glenzocimab dans les maladies thrombotiques est couverte par 3 familles de brevets, avec une date d'expiration en 2036 pour la première famille. ACTICOR BIOTECH possède également le droit de développer un biomarqueur chez les patients atteints d'AVC.

Acticor Biotech est soutenue par un panel d'investisseurs européens et internationaux (Mediolanum farmaceutici, Karista, Go Capital, Newton Biocapital, CMS Medical Venture Investment (HK) Limited, A&B (HK) Limited, Anaxago, et la fondation Armesa) et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis novembre 2021 (ISIN : FR00140050J5 – ALACT).

Pour plus d'informations, visiter : www.acticor-biotech.com

Contacts

ACTICOR BIOTECH

Gilles AVENARD, MD

Directeur Général et fondateur

gilles.avenard@acticor-biotech.com

Sophie BINAY, PhD

Directeur Général Délégué et Directeur Scientifique

Sophie.binay@acticor-biotech.com

NewCap

Mathilde BOHIN

Relations Investisseurs

acticor@newcap.eu

T. : +33 (0)1 44 71 94 95

NewCap

Arthur ROUILLÉ

Relations Médias

acticor@newcap.eu

T. : +33 (0)1 44 71 00 15

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Acticor Biotech et à ses activités. Acticor Biotech estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel tel que déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juillet 2024, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Acticor Biotech est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Acticor Biotech ou qu'Acticor Biotech ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Acticor Biotech diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.